

**DEPARTEMENT DE
L'HERAULT**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS**

C C A S DE VIAS

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Délibération n°2023-06-28-3a

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 28 JUILLET

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-Présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes M. Pascale GENIEIS-TORAL, Yvette DESENLIS, Monique BORGHESI, Martine ROGER, Sandrine MORONI et Gilbert SORIA.

Procurations :

M. Jordan DARTIER à Mme Pascale GENIEIS-TORAL
Mme Carole MAUREL à Yvette DESENLIS
Mme Marie SANCHEZ-RUIZ à Martine ROGER

Objet : Modification de la Régie de Recettes – Repas des aînés

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de modifier la régie de recettes pour l'encaissement des fonds dans le cadre du repas des aînés organisé chaque année pour les personnes âgées (65 ans et plus).

Il est précisé que les recettes seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

-Chèque, Numéraire, Carte bancaire et seront perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance établie sur quittancier P1RZ.

Il est également noté que depuis le 1^{er} janvier 2023, la responsabilité n'incombe plus pécuniairement et personnellement au régisseur mais aux ordonnateurs et comptables publics. Madame la Vice-Présidente invite les Administrateurs à se prononcer sur la modification de la régie de recettes.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DÉLIBÈRE**

Par vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents,
ADOpte la modification de la régie de recettes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

**La Secrétaire de Séance
Madame Yvette DESENLIS**



Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage

Publié le :

Transmis au Représentant de l'Etat le : 26/07/2023

**Madame Pascales GENIEIS-TORAL
Vice-Présidente du CCAS**

